

Compte-rendu de la dix-septième Réunion ordinaire du Comité Social et Economique (CSE), Partie 1.

Extrait relatif à la situation générale SST et conditions de travail & programme de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail

La dix-septième réunion ordinaire a eu lieu le lundi 21 mars 2022 à 9h00 dans la salle de réunion du PGT en présence de :

M. Pascal LANDREAT (Président)

Mme Frédérique ROYER (Chef comptable)

M. Philippe DESTRIEUX (Titulaire)

M. Brice HARDY (Titulaire)

Mme Marie-Laure KHASSANI (Titulaire)

M. Christophe SCHMITT (Titulaire), en visioconférence à distance

De nombreux thèmes ont été abordés lors de cette réunion, conformément à l'ordre du jour.

Dans la mesure où ce document pourra être utilisé dans le cadre de marchés et d'appel d'offres cette première partie ne concernera que les thèmes mentionnés ci-dessus et ayant trait à la situation générale SST, les conditions de travail ainsi qu'au programme de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

1- Bilan annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail :

Un document préparatoire nous est remis en tout début de réunion, bien que nous ayons expressément demandé sa fourniture en amont afin de pouvoir l'étudier.

Mme. Frédérique ROYER déroule rapidement les différents thèmes qui le composent.

1-1 Conditions de travail dans l'entreprise :

Les demandes de travail à temps partiel et les modifications d'horaires répondant aux besoins personnels des collaborateurs et leur permettant d'améliorer l'articulation vie professionnelle / vie privée sont toujours étudiées avec intérêts. En 2021, les demandes formulées à la Direction ont toutes reçues une réponse favorable.

Les collaborateurs qui en ont exprimé la demande ont pu bénéficier d'aménagement d'horaire pour leur pause « cigarettes » les matins et après-midi.

L'entreprise a suivi les préconisations gouvernementales en matière de télétravail lié au Covid19; ainsi, l'ensemble des postes pour lesquels le télétravail est envisageable a pu bénéficier de cette possibilité.

1-2 Accidents du travail :

En 2021, un collaborateur a été victime d'un accident du travail.

Indicateurs 2021 :

Indice et taux de gravité : 0.12

Indice de fréquence: 15.58

Taux de fréquence: 10.14

1-3 Prévention des risques (hors Covid 19) :

Le risque principal détecté au sein de la Société Distrame (hors Covid19) est le risque Routier (commerciaux itinérants).

Depuis plusieurs années, afin de limiter ce risque, la Direction a mis en place un système d'optimisation des rendez-vous pris chez les clients. Il est demandé à nos collaborateurs qui sont chargés de la prise de rendez-vous de :

- Concentrer les rendez-vous dans les mêmes zones géographiques
- Optimiser les temps de déplacements pour réduire le temps passé sur la route

Concernant l'année 2021, les déplacements, qui avaient fortement été réduits en 2020, ont repris.

1-4 Prévention des risques Covid 19 :

L'année 2021 a été la deuxième année au cours de laquelle le Covid a fortement impacté le fonctionnement de l'entreprise. En matière de Santé, sécurité et conditions de travail, nous avons poursuivi sur les différentes actions préventives qui avaient été mises en place en 2020 :

- **Equipements :**

Masques, traçage au sol, gel hydro-alcoolique, désinfectants de surface ont continué à faire partie du quotidien des collaborateurs.

L'entreprise a fourni aux collaborateurs, à 2 reprises des boîtes de 50 masques chirurgicaux à usage unique. Des masques FFP1 et FFP2 ont été fournis aux collaborateurs qui sont davantage exposés aux risques par des contacts récurrents.

La fiche de bonne pratique a été actualisée au fur et à mesure des évolutions du protocole sanitaire applicable aux entreprises. Depuis la levée des restrictions gouvernementales au 14/03/2022, le document est affiché dans les endroits utiles au sein de l'entreprise.

Ces règles, qui étaient bien ancrées depuis l'année précédente, ont été globalement bien suivies par l'ensemble du personnel. Des rappels sont faits régulièrement par l'intermédiaire de la hiérarchie du Comité de Direction et du CSE.

- **Télétravail :**

Le télétravail a continué de s'appliquer au sein de l'entreprise tout au long de l'année. Il a cependant été allégé par rapport à l'année 2020. L'entreprise a suivi les obligations et/ou

préconisations gouvernementales. A ce jour et jusqu'au 30/04/2022, une journée de télétravail est proposée pour tous les collaborateurs dont l'activité peut être exercée en dehors des lieux de travail habituels.

Chaque responsable de service a pu échanger avec ses collaborateurs afin de comprendre leurs besoins en matière de télétravail. Ainsi, certains collaborateurs ont pu nous faire part de leur souhait de poursuivre leur activité au sein de l'entreprise pour diverses raisons : pas d'espace de travail dédié à leur domicile, réseau Internet non fiable ...

Dans ces cas; nous avons organisé le travail au sein des services concernés afin de limiter au maximum les risques d'éventuelles contagions.

1-5 Formations :

Trois techniciens sont régulièrement formés et recyclés dans les domaines suivants :

- Travail en hauteur
- Habilitations électriques

Début 2022, 9 collaborateurs, pouvant être amenés à effectuer des travaux électriques ponctuels, ont été formés et certifiés pour une habilitation électrique plus simple, qualifiée « Habilitation électrique non électricien BT BS BE Essai et Mesurage ».

Un équipe de 6 collaborateurs est formée et recyclée tous les deux ans pour assurer la partie Secourisme, Santé au travail (SST).

La Direction souhaite cependant qu'un appel à volontariat soit lancé rapidement afin de renforcer cette équipe.

Un Audit en vue de la mise à jour de notre DUER (Document Unique d'Evaluation des Risques) a eu lieu en novembre 2021, en collaboration avec Brice Hardy (réfèrent sécurité), Mathilde Perrin (référente Covid) et Frédérique Royer (Chef Comptable). Nous avons d'ailleurs pu y relever certains points d'amélioration qui feront l'objet de notre plan d'action 2022.

Nos procédures liées à l'incendie et l'évacuation ayant été remises à jour en 2019, nous prévoyons de les retravailler au cours de l'année 2022. Pour mémoire, une équipe de 6 collaborateurs avait reçu une formation.

A l'issue de celle-ci, un exercice de simulation d'incendie avait eu lieu. Cet exercice sera reconduit en 2022.

1-6 Absentéisme :

Taux d'absentéisme au 31/12/2021 : 2.54 % (3.23 % en 2020, 4.47 % en 2019)

Celui-ci a continué de diminuer. Les absences significatives ont été les suivantes :

- 2 congés maternité
- 4 arrêts de plus de 30 jours (représentants 176 jours au total)

1-7 turnover :

- Cet indicateur est de nouveau en baisse à fin 2021 : 7.46 % (contre 9.62 % à fin 2020)
7 départs en 2021 et 3 embauches.

Analyse :

- 3 embauches au cours de 2021, dont 1 CDD pour remplacement de congé maternité et 1 apprenti. L'embauche d'un dirigeant en CDI suite à la cession de la Société et du changement de Direction qui en a découlé.

- 7 sorties, dont 3 démissions, 3 ruptures conventionnelles et une fin de mandat.

2- Programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail :

Un second document nous est remis, toujours en tout début de réunion, concernant le programme 2022 de prévention et d'amélioration des conditions de travail.

Il nous est précisé que :

La mise à jour de notre Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER), nous permettra de prévoir un approfondissement de notre démarche sécurité et conditions de travail et d'affiner les différentes mesures déjà existantes.

Concernant le Covid19, nous continuerons d'appliquer les mesures gouvernementales au gré de leurs évolutions et feront évoluer, le cas échéant, nos actions de prévention et notre fiche de bonne pratique.

2-1 Livret d'accueil :

Nous avons prévu de remettre en places un livret d'accueil au sein de notre entreprise. Suite à l'audit en vue de l'établissement de notre DUER, il apparaît indispensable d'y faire figurer un certain nombre d'informations concernant la prévention et la sensibilisation sur les risques :

- Escaliers
- Utilisation des marches pied, escabeaux
- Utilisation des véhicules
- Manutention
- Posture
- Bruit
- Utilisation d'outils, d'appareils chauffants électriques
- Utilisation des produits chimiques
- Incendie, alerte, procédure d'évacuation, appel au secours ...
- Risques psychosociaux
- Utilisation des EPI (Equipement de Protection Individuelle)

2-2 Stockage des bouteilles de gaz :

L'utilisation de bouteilles de gaz au sein du département « Services » fait l'objet de la plus grande attention et se déroule dans un local dédié. Cependant, il serait opportun que les bouteilles concernées soient fixées.

Un affichage accompagnera cette démarche « Fixation des bouteilles de gaz obligatoire ».

2-3 Renforcement et contrôle du port des EPI (Equipements de protection individuelle) :

Le port des EPI est obligatoire pour diverses activités présentes au sein de notre entreprise. Nous allons accentuer leur utilisation et les contrôles réalisés sur le respect des consignes les concernant, notamment sur les activités suivantes: (liste non exhaustive)

- Manipulation de charges avec engin gerbeur
- Chargement d'un rouleau sur la machine à froissage du magasin
- Utilisation de la perceuse de l'atelier mécanique de la Fabrication
- Utilisation de tous outils manuels, portatifs électriques, appareils chauffants électriques

A proximité de l'endroit du risque, une affiche indiquera « Port obligatoire de (EPI concerné) »

2-4 Risque incendie, explosion :

Notre Plan d'Opération Interne (POI) va être réactualisé au cours du 1^{er} semestre 2022 et un exercice d'évacuation est prévu. Nos fiches réflexes pourront ainsi être contrôlées et modifiées le cas échéant.

Auparavant, la liste des équipiers, ainsi que les numéros d'urgence, seront affichés au sein de l'entreprise, ainsi que les fiches réflexes et notre POI.

Sur le lieu de stockage des combustibles et des produits inflammables, nous procéderons à un nouvel affichage des numéros d'urgence et de l'information « Stockage de produits » ou « Stockage de combustibles ».

Une nouvelle sensibilisation sur l'appel des secours sera formulée au sein du livret d'accueil et relayée par les responsables de services.

2-5 Utilisation et stockage de produits chimiques :

L'achat d'armoires de sécurité est prévu au cours de l'année 2022, afin que seuls les collaborateurs autorisés à utiliser ces produits puissent y avoir accès. Un affichage au sein des locaux concernés sera mis en place.

Le recensement des produits permettra de mettre à jour les fiches de données sécurité (FDS)

2-6 Entreprises extérieures et transporteurs :

Un plan de prévention sera mis en place et une fiche de renseignement (attestation de consignation) devra être complétée par les entreprises extérieures avant toute intervention. (Contrôle des habilitations, permis feu si intervention par point chaud, équipements de protection nécessaires ...) Concernant les transporteurs, le plan de circulation va devoir faire l'objet de nouvelles signalisations et un protocole de sécurité va devoir être signé et affiché.

2-7 Fiches de postes « sécurité » :

Des fiches de postes « sécurité » seront mises en place en 2022. Celles-ci seront complémentaires aux fiches de postes prévues par notre nouvelle convention collective.

2-8 Risque routier :

La possibilité de prévoir une formation liée au risque routier pour les collaborateurs utilisant régulièrement leur véhicule déjà évoquée au cours des deux dernières années (mais annulée en fonction de la crise COVID) est à nouveau planifiée en juillet 2022 .

En conclusion, le bilan annuel 2021 ainsi que le programme annuel de prévention et d'amélioration des conditions de travail pour 2022 présentés sont validés.

Le CSE souhaiterait cependant que des objectifs datés soient fixés.